

The logo features the letters 'WP' in a stylized, bold font. The 'W' is black with a white outline, and the 'P' is red with a black outline. Below this, the word 'Challenge' is written in a large, black, sans-serif font, followed by '2023' in a slightly smaller font of the same style. A thick red horizontal bar is positioned underneath the text.

WP Challenge 2023

REGLEMENT 2023

ARTICLE 1 - DEFINITION

KTM Sportmotorcycle France SAS développe une formule intitulée « **CHALLENGE WP** ». Pour l'édition 2023, **l'objectif du CHALLENGE WP est de rassembler les pilotes amateurs de cross country évoluant au guidon de motos équipées de suspensions (avant et arrière) de la marque WP.**

Le CHALLENGE WP se déroule à l'occasion des 5 manches du Championnat de France de cross country 2023 organisé sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est censée connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause du règlement présent ne peut être ni contraire, ni complémentaire, au règlement particulier de l'épreuve et au code sportif national.

Le présent règlement est uniquement valable dans le cadre du présent **CHALLENGE WP**. **En aucun cas il ne dispense les pilotes des procédures d'inscriptions usuelles pour toute autre compétition moto.**

Tout changement ou modification décidés par KTM Sportmotorcycle France SAS ou la FFM devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors de l'épreuve.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

Sont admis à participer au CHALLENGE WP, tous les possesseurs de moto équipées de suspensions (avant et arrière) de la marque WP, au départ et à l'arrivée de chacune des courses servant de support au challenge.

Les pilotes doivent être engagés au Championnat de France de cross country 2023 (la liste à jour fournie par la FFM la veille de l'épreuve faisant foi)

Le CHALLENGE WP est réservé aux pilotes engagés en catégorie « Championnat de France » : Jeunes, Juniors, Espoirs, Nationaux 1, 2, 3, Féminines, Vétérans et Super Vétérans.

Sont exclus les pilotes Elite et les pilotes supportés par KTM Sportmotorcycle France

Les pilotes participants au CHALLENGE WP devront s'acquitter d'un droit d'inscription de 30€ pour la saison 2023. Ce montant devra être versé à notre partenaire « FRD » présent sur place, au plus tard, le matin de la 1^{ère} course.

Par ailleurs, KTM Sportmotorcycle France SAS

- se réserve le droit d'exclure du CHALLENGE WP tout pilote figurant sur un classement d'une épreuve de cross country sur une moto équipée de suspensions d'une autre marque que WP durant la saison 2023, ainsi que d'une manière générale, tout pilote dont le comportement ne serait pas en adéquation avec les valeurs sportives et citoyennes de la marque.
- Le personnel de KTM Sportmotorcycle France et les distributeurs agréés WP, peuvent participer aux CHALLENGE WP mais seront exclus des dotations établies selon le classement général et remises à l'issue des épreuves*.

*Des dérogations pourront être étudiées au cas par cas.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Le CHALLENGE WP comporte une catégorie unique. Toutefois, afin de récompenser les pilotes en tenant compte de leur catégorie respective définie par la FFM, en plus du classement « Scratch » un classement appelé « **Trophée WP** » sera établi.

ARTICLE 4 - FORMULE

Le CHALLENGE WP réunit les pilotes qui auront fait la démarche de s'inscrire auprès de KTM Sportmotorcycle France SAS (voir article 6) et répondant aux conditions exprimées dans l'article 2 du présent règlement.

Les participants sont admis directement à l'épreuve dans la mesure où ils remplissent les conditions d'engagement décrites à l'article 6 du présent règlement.

Les classements du CHALLENGE WP seront extraits du classement scratch établi par la FFM :

- **Classement « Scratch WP »**
 - o Lors de chaque épreuve, les 20 premiers pilotes inscrits au CHALLENGE WP, du classement scratch établi par la FFM et l'organisateur marqueront 25 pts pour le 1^{er}, 22 pts pour le 2^{ème}, 20 pts pour le 3^{ème}, 18 pts pour le 4^{ème}, 16 pts pour le 5^{ème}, 15 pts pour le 6^e, 14 pts pour le 7^{ème}, 13 pts pour le 8^{ème}, 12 pts pour le 9^{ème}, 11 pts pour le 10^{ème}, 10 pts pour le 11^{ème}, 9 pts pour le 12^{ème}, 8 pts pour le 13^{ème}, 7 pts pour le 14^{ème}, 6 pt pour le 15^{ème}, 5 pts pour le 16^{ème}, 4 pts pour le 17^{ème}, 3 pts pour le 18^{ème}, 2 pts pour le 19^{ème}, 1 pt pour le 20^{ème}.

- **Classement « Trophée WP »**
 - o Lors de chaque épreuve, les 20 premiers pilotes inscrits au CHALLENGE WP, de chaque catégorie Jeunes, Juniors, Espoirs, Nationaux 1, 2, 3, Féminines, Vétérans et Super Vétérans (Résultats extraits du classement établi par la FFM et l'organisateur) marqueront 25 pts pour le 1^{er}, 22 pts pour le 2^{ème}, 20 pts pour le 3^{ème}, 18 pts pour le 4^{ème}, 16 pts pour le 5^{ème}, 15 pts pour le 6^e, 14 pts pour le 7^{ème}, 13 pts pour le 8^{ème}, 12 pts pour le 9^{ème}, 11 pts pour le 10^{ème}, 10 pts pour le 11^{ème}, 9 pts pour le 12^{ème}, 8 pts pour le 13^{ème}, 7 pts pour le 14^{ème}, 6 pt pour le 15^{ème}, 5 pts pour le 16^{ème}, 4 pts pour le 17^{ème}, 3 pts pour le 18^{ème}, 2 pts pour le 19^{ème}, 1 pt pour le 20^{ème}.

Attention, à chaque course, seules les catégories roulant 3 heures marquent des points au classement Scratch WP. Les Féminines et les Jeunes marqueront des points comptant pour le classement final du Trophée WP.

Le classement général du CHALLENGE WP, sera établi selon le total des points marqués par chaque pilote, au cumul des 5 manches.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés suivant leur classement général toutes catégories confondues au Championnat de France de Cross Country.

En cas de force majeure (conditions climatiques, etc...) la durée et le nombre de manches pourront être réduits. Dans ce cas, le classement du CHALLENGE WP sera établi selon le classement proposé par la FFM.

RECOMPENSES

- A chaque épreuve :
 - o Récompense des 3 premiers pilotes du classement Scratch WP
 - o Récompense par tirage au sort de 3 pilotes inscrits au CHALLENGE WP et présent lors du tirage qui se déroulera chaque samedi soir à l'occasion du Briefing du Challenge WP au stand WP (horaire affiché sur place).

- En fin de saison :
 - o Récompense des 3 premiers pilotes du classement général « Trophée WP »
 - o Récompense des 3 premiers pilotes du classement général « Scratch WP »

Les pilotes ne pourront pas cumuler les récompenses des classements « Trophée et Scratch ». Le cas échéant, c'est le pilote suivant au classement qui sera récompensé.

ARTICLE 5 – CALENDRIER 2023

- 18-19 février : RENNES LES BAINS
- 18-19 mars : RIOM ES MONTAGNES
- 22-23 avril : USSON EN FOREZ
- 13-14 mai : MIGE
- 17-18 juin : MONTIGNY LES CONDES

ARTICLE 6 – DEMANDES ET FRAIS D'ENGAGEMENT

L'engagement au Challenge WP est de 30€ TTC pour la totalité du championnat.

Cet engagement ouvre l'accès à :

- ❖ La participation au Challenge WP
- ❖ Le pack de bienvenue du CHALLENGE WP 2023 composé d'une casquette, une paire de lunettes, une planche de stickers et un mug. La valeur totale de ce pack est de 68€ TTC.
- ❖ Conseils et réglages par les techniciens WP sur chaque épreuve
- ❖ 15% de remise sur l'achat de matériel et main d'œuvre WP auprès de la structure en place sur chaque épreuve
- ❖ Le pot de l'amitié en compagnie des pilotes officiels WP qui proposeront leurs conseils pour l'épreuve du dimanche.

Pour s'inscrire les pilotes doivent compléter le formulaire d'inscription disponible sur simple demande par mail à ktm.info@orange.fr

Le règlement des frais d'inscription se fera sur place le jour de la 1^{ère} épreuve.

Pour toute information complémentaire :

CHALLENGE WP

Olivier Aubineau

Tél. : 06 70 94 01 38

E-mail : ktm.info@orange.fr

Après validation des dossiers, en fonction des conditions exprimées à l'article 2, les pilotes recevront leur confirmation d'engagement pour le « **CHALLENGE WP 2023** »

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront ceux attribués par la FFM et l'organisateur

ARTICLE 8 – MACHINE

Sont admises uniquement les motos équipées de suspensions de marque WP à l'avant et à l'arrière

Les stickers fournis (dont la vignette de contrôle Challenge WP) devront être apposés sur les machines en respectant les emplacements qui seront indiqués.

Les pilotes devront également veiller à ne pas conserver sur leur machine des autocollants de partenaires concurrents à ceux du CHALLENGE WP.

Les machines devront être conformes au règlement général Cross-Country et aux règles techniques et de sécurité édictées par la FFM.

Les machines font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non-conformité le pilote se verra refuser l'accès au CHALLENGE WP.

ARTICLE 9 – EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés conformément au règlement général Cross Country de la FFM

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non-conformité, le pilote se verra refuser l'accès au CHALLENGE WP.

ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les pilotes participants au CHALLENGE WP devront se présenter aux contrôles administratif et technique de l'épreuve.

L'accès au CHALLENGE WP est réservé aux pilotes ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques mises en place par l'organisateur et la FFM à l'occasion de chaque épreuve et aux vérifications mises en place par l'équipe WP lors de chaque manche.

ARTICLE 11 – DOTATIONS

11.1 Le port ou la pose des dotations remises à l'engagement et précisé comme tel, est obligatoire. A défaut, les points marqués pendant la course ne seront pas comptabilisés.

11.2 Les récompenses

Lors de chaque épreuve

- Les 3 premiers scratch (extrait du classement scratch du CFCC) au podium du CFCC seront récompensés par des bons d'achat de 150€ TTC pour le 1^{er} / 100€ TTC pour le 2^{eme} et 60€ TTC pour le 3^{ème}.
- Seront récompensés par tirage au sort 3 autres participants lors du pot de l'amitié du samedi soir (Bons d'achat de 150€ TTC, 100€ TTC et 60€ TTC).

A la saison

- Les 3 premiers scratch WP (extrait du classement scratch du CFCC) seront récompensés par des bons d'achat de 1000€ TTC pour le 1^{er} / 700€ TTC pour le 2^{eme} et 500€ TTC pour le 3^{ème}.
- Les 3 premiers du Trophée WP (classement inter-catégories) seront récompensés par des bons d'achat de 1000€ TTC pour le 1^{er} / 700€ TTC pour le 2^{eme} et 500€ TTC pour le 3^{ème}.

ARTICLE 12 – IMAGES

Tout pilote engagé au CHALLENGE WP autorise KTM Sportmotorcycle France SAS à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et des vidéos le représentant, réalisées lors de toutes les épreuves du CHALLENGE WP 2023 ainsi qu'à exploiter ces clichés et vidéos, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue ou un journal évoquant le CHALLENGE WP
- Publication pour une publicité sur le CHALLENGE WP
- Présentation du CHALLENGE WP à des journalistes
- Promotion du CHALLENGE WP auprès du public
- Diffusion sur les sites web et sur réseaux sociaux de KTM Sportmotorcycle France SAS

ARTICLE 13 – REGLEMENTATION

Le CHALLENGE WP est soumis à l'ensemble des textes édictés par la Fédération Française de Motocyclisme, notamment les règles techniques et de sécurité, le code sportif national, le code de discipline et d'arbitrage, le code de lutte contre le dopage et les règles générales cross country.

Les Organismes accueillant le CHALLENGE WP seront titulaires d'une autorisation préfectorale et d'une assurance conforme à la réglementation en vigueur pour ce genre de manifestation.

ARTICLE 14 – APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Tous les cas non prévus au présent règlement, comme tout litige sur une épreuve, seront tranchés en premier ressort par le jury, conformément au code sportif national, en accord avec le représentant de WP sur l'épreuve.

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS

Sur l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du code sportif national de la FFM.

A l'issue de l'épreuve, les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions de l'article 8 du code de discipline et d'arbitrage de la FFM.

Ces documents sont disponibles dans l'annuaire FFM et sur le site officiel de la FFM : www.ffmoto.org.